



9000 euros a payer, combien de tps l huissier peut me poursuivre

Par **morille**, le **07/02/2008** à **00:58**

Bonjour, rnJ'ai été condamné à payer 9000 euros d'amende par le tribunal d'instance pour un contrat avec une agence matrimoniale avec des femmes étrangères (les 9000 euros correspondent à la valeur du contrat (consulting, un billet d'avion pour aller en visiter qqes unes). Comme un idiot j'ai signé ce contrat, puis l'ai rangé dans un tiroir. Leur consultante m'a menti, en me disant que sans chèque de ma part, elle ne pourrait pas commencer son travail. J'étais venu juste pour avoir des infos. rnJ'avais choisi 10 femmes sur catalogue et l'agence était censée leur écrire et envoyer mon profil. Quand j'ai choisi ces filles sur catalogue, c'était au cas où un jour je me déciderais à faire le pas, cela serait fait (texté la consultante). rnEn fait, aussitôt ils ont écrit aux filles choisies et m'ont forcé à payer, ce que j'ai refusé. La consultante m'avait dit texté « on ne lancera rien tant que vous ne payerez pas », elle s'est foutue de moi. J'ai proposé 800 euros à leur service juridique pour le temps passé qu'ils ont refusé. rnBref, en octobre 2007, je suis passé au tribunal, et mon avocat n'a même pas réussi à m'obtenir un discount. 9000 euros. J'ai trouvé cela dégueulasse. Je n'ai lu la lettre de l'avocat que 2 mois plus tard (travaillant à l'étranger) et elle était postée à l'adresse de mes parents (donc je ne pouvais pas faire appel). rnIl y a 10 jours mes parents ont reçu un recommandé de l'huissier qu'ils ont refusé (je n'habite plus là-bas). Je refuse de payer, car on s'est payé ma tête, et 9000 euros pour 6 ou 7 lettres envoyées, ça fout les boules et franchement quel nul mon avocat, et le juge vraiment pas sympa, 9000 euros pour un contrat non lu alors que je n'ai bénéficié de rien, pas même du billet d'avion compris dans le contrat. rnJe travaille à l'étranger, ne possède rien en France, comptes clos. Combien de tps l'huissier pourra-t-il me courir après Si je reviens en France dans 5, 10, 15 ans ? Voilà comment ma négligence et ma naïveté risquent de me poursuivre pendant longtemps. rnPour l'appel je suis foutu ? Je ne peux redemander un jugement ? rnCombien de tps l'huissier pourra-t-il me courir après pour récupérer la créance, si je reviens en France dans 5, 10, 15 ans ? rnMerci